



**AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018**



Conception et réalisation : Agence de l'eau Rhin-Meuse / délégation à la communication
Crédits photos : Agence de l'eau Rhin-Meuse - PO. Lausecker - N. Leblanc - JL. Matte - P. Russo -
C. Szacowny - N. Venandet - istockphoto - Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse - COFITEX
Michel Dandelot - Anne-Cécile Monnier - Manfred Schmitt - Ministère de la Santé Luxembourg

1 000 exemplaires - © Avril 2019, Agence de l'eau Rhin-Meuse
Imprimé sur papier recyclé label écologique communautaire avec encres végétales



Marc HOELTZEL

Directeur général
de l'agence de l'eau
Rhin-Meuse

Parmi les images importantes de l'année 2018, je retiens celle du vote à l'unanimité du 11^{ème} programme (2019-2024) par nos instances de bassin. L'agence de l'eau en ressort indéniablement confortée et légitimée comme le premier opérateur de l'eau et de la biodiversité.

Cette nouvelle feuille de route fixe des objectifs de moyens et de résultats élevés pour réduire les effets du dérèglement climatique en déclinant avec force les préconisations émanant du plan d'atténuation et d'adaptation au changement climatique arrêté par le Comité de bassin le 23 février 2018.

Ce virage a aussi été largement entamé en 2018 dans la gestion des aides avec une montée en puissance des actions du grand cycle de l'eau et le recours accru aux appels à projets ayant permis de préfigurer les futures modalités d'aides sur les champs prioritaires du 11^{ème} programme. Celles-ci visent à favoriser l'émergence de filières agricoles à bas niveau d'impact pour les ressources en eau, à prévenir l'érosion de la biodiversité, lutter contre la pollution toxique ou améliorer la résilience des territoires urbains en développant des solutions fondées sur la nature. Ces priorités ont vocation à inspirer les futurs contrats de territoire "eau et climat" et à mobiliser désormais tous les acteurs de l'aménagement du territoire.

L'année 2018 se caractérise aussi par l'achèvement de la programmation des aides du 10^{ème} programme avec là aussi, un exercice atypique ayant conduit à arrêter un plan triennal des aides à l'assainissement. Inédit dans sa forme et le montant de ses engagements de près de 100 M€, il contribuera au développement économique, à la solidarité rurale et à la qualité de vie sur nos territoires.

Dans un contexte national de maîtrise de la dépense publique, l'établissement a aussi adopté un pilotage financier plus fin et ciblé davantage ses aides dans les secteurs à enjeux pour ne pas dévier par rapport aux objectifs ambitieux de reconquête des milieux aquatiques, dans un souci d'efficacité.

Fort de ces évolutions, l'importance à donner au défi climatique, à la préservation des ressources en eau potable, à la reconquête de la biodiversité et à l'équipement des communes rurales les plus fragiles, s'est imposée comme une évidence lors de la finalisation du 11^{ème} programme.

Son aboutissement est le fruit d'un engagement important des équipes de l'agence de l'eau et d'une mobilisation sans précédent des élus composant nos instances de bassin, que je souhaite vivement remercier.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité qui retrace les temps forts d'une année riche en avancée pour la politique de l'eau du bassin Rhin-Meuse et qui marque un changement de cap historique pour l'établissement.

LE BASSIN RHIN-MEUSE

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français :

4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

2 districts hydrographiques internationaux :

le district Rhin (9 pays concernés)
et le district Meuse (5 pays concernés).

Le bassin s'étend sur 32 000 km²
(6% du territoire national métropolitain)
et compte 4,3 millions d'habitants,
8 départements et 3 277 communes.

L'AGENCE DE L'EAU

L'agence de l'eau, établissement public, a pour mission la reconquête et la préservation du bon état de toutes les eaux naturelles (rivières, nappes, zones humides...) et la lutte contre les pollutions de toute origine.

A cet effet, elle met en œuvre, dans le cadre de la politique nationale de l'eau et de l'Union européenne, la stratégie du comité de bassin, instance délibérante des acteurs de l'eau du territoire du grand bassin versant hydrographique.

Pour ce faire, elle finance des projets territoriaux ciblés, développe la planification, exploite des données pour évaluer l'état des eaux, organise la participation et l'information



des acteurs et du public, soutient la coopération humanitaire et transfrontalière. Chaque habitant et usager économique du bassin Rhin-Meuse contribue à ce programme par le biais de redevances versées à l'agence de l'eau.

SOMMAIRE

- 5 ■ Gouvernance locale de la politique de l'eau
- 9 ■ Mise en œuvre des politiques d'intervention
- 13 ■ Actions internationales pour les fleuves Rhin et Meuse
- 15 ■ Redevances
- 19 ■ Connaissance
- 23 ■ Informer et sensibiliser le public et les acteurs
- 25 ■ Pilotage et fonctionnement de l'établissement
- 27 ■ Bilan financier
- 30 ■ Indicateurs 2018 du contrat d'objectifs et de performance



GOVERNANCE LOCALE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

Dans une enceinte renouvelée et élargie aux parlementaires et autres intervenants de la biodiversité, **le Comité de bassin s'est fortement impliqué dans l'élaboration du nouveau programme d'intervention (2019-2024)** pour accélérer la reconquête de la qualité des ressources en eau. Priorités d'actions affirmées, accompagnement de la résilience des territoires face au changement climatique, attractivité des dispositifs d'aides, maintien de la fiscalité... sont autant de marqueurs forts en réponse aux urgences environnementales et sanitaires.



COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE (100 MEMBRES)

40 collectivités
40 usagers (*industriels, agriculteurs, pêcheurs, associations*)
20 représentants de l'État

Également appelé "Parlement de l'eau", le Comité de bassin organise la concertation et la solidarité entre tous les acteurs de l'eau de son territoire à travers l'élaboration d'une politique de gestion et d'aménagement de l'eau et des milieux aquatiques.

De gauche à droite, Nicolas Forray, président du Conseil d'administration, Marc Hoeltzel, directeur général de l'agence de l'eau, Claude Gaillard, président du Comité de bassin, Jean-Luc Marx, préfet de Région Grand-Est, préfet coordonnateur de bassin

Ci-dessus :
Vote du 11^{ème} Programme à l'unanimité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, LE 11^{ème} PROGRAMME IMPLIQUE FORTEMENT LES TERRITOIRES

Le cadrage financier et technique de ce nouveau programme d'intervention pour les années 2019-2024 s'est appuyé sur les lettres gouvernementales, la loi de programmation des finances publiques et des lois de finances.

Après plus de 18 mois de travaux intensifs en commissions ad'hoc, en commissions géographiques associant les futurs porteurs de projets au plus près des territoires (collectivités, EPCI, acteurs économiques et associatifs) et tout naturellement au sein du Conseil d'administration et du Comité de bassin, le 11^{ème} Programme a été adopté à l'unanimité en octobre 2018. **Dotée de près d'un milliard d'euros, cette nouvelle feuille de route** répond aux attentes gouvernementales (suite aux conclusions des 1^{ères} Assises de l'eau) notamment en matière d'accompagnement de l'équipement des systèmes d'eau et d'assainissement des collectivités territoriales fragiles. **Autre axe fort du 11^{ème} programme**, celui relatif à la mise en œuvre des actions en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique représentant plus de 40% des aides et de la préservation de la biodiversité.

L'ensemble des politiques thématiques ont été rénovées en tenant compte des retours d'expérience, de l'urgence à agir pour répondre à l'ensemble des enjeux environnementaux et des défis territoriaux du bassin Rhin-Meuse (lire par ailleurs).

Enfin, côté recettes, et dans un contexte de baisse des capacités d'intervention, le Comité de bassin n'a pas souhaité voir augmenter la pression fiscale auprès des usagers de l'eau, dont les ménages. **Ce choix s'inscrit dans une démarche d'ensemble de maîtrise des dépenses publiques.**

Le 11^{ème} programme entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019 a fait l'objet d'une large information des partenaires de l'agence de l'eau. En particulier, six réunions territoriales ont été organisées au cours du premier trimestre 2019 ; des rendez-vous pour présenter la stratégie, et mobiliser le plus largement possible. Elles ont réuni quelque 500 participants.

Le Comité de bassin a contribué aux Assises nationales de l'eau en organisant deux débats locaux. Les membres du Comité de bassin et les participants (plus d'une centaine à chaque concertation) ont apporté leur propre éclairage, partagé et dégagé des solutions pour améliorer les performances des services d'eau et d'assainissement (séquence 1) et pour économiser, protéger, et partager la ressource en eau (séquence 2).



Près d'une vingtaine de partenaires ont déjà signé la charte d'engagement en faveur de l'atténuation et l'adaptation des ressources en eau face au changement climatique. La mobilisation se poursuit.

De gauche à droite, Béatrice Bulou, vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, Marc Hoeltzel, directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, Anne Ribayrol-Flesch, présidente d'Hydréos et Denis Hommel, président du SDEA Alsace-Moselle, signataires de la charte le 3 octobre 2018



RESSOURCES EN EAU ET CHANGEMENT CLIMATIQUE, LES COMITÉS DE BASSIN PASSENT À L'ACTION

Les 7 comités de bassin métropolitains ont tous adopté un plan d'adaptation au changement climatique. Celui pour le bassin Rhin-Meuse a été entériné le 23 février 2018. Ces plans identifient les phénomènes auxquels il faut se préparer. Ils offrent surtout un cadre et des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Ces documents-guides s'accompagnent d'une charte d'engagement pour mobiliser le plus grand nombre autour des solutions « climat'eau » compatibles.

Pour offrir encore plus de visibilité à ce défi, les comités de bassin et les agences de l'eau, qui consacreront quelque 3 milliards d'euros dans le cadre de leur 11^{ème} programme, ont organisé un colloque national le 15 novembre 2018 en présence du Ministre d'État, François de Rugy. La journée a permis aux quelque 800 participants de découvrir un panel d'initiatives à mettre en œuvre.



A l'initiative des présidents des comités de bassin et des directeurs généraux des agences de l'eau, le colloque national "Eau et changement climatique, une journée des solutions" a permis grâce à une vingtaine de témoignages d'illustrer concrètement ce qui pouvait être mis en œuvre par les acteurs de l'eau.





CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président

- + 22 administrateurs désignés par et parmi les membres du Comité de bassin (11 collectivités, 11 usagers)
- + État, 11 représentants
- + 1 représentant du personnel

Les procès-verbaux et les délibérations du Comité de bassin et du Conseil d'administration sont accessibles au public sur www.eau-rhin-meuse.fr

AVIS FAVORABLE SUR LES ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE BON ÉTAT

Rapporté à l'Europe fin 2018, le bilan à mi-parcours des actions à mettre en œuvre dans le cadre du plan de gestion des eaux du bassin Rhin-Meuse (2016-2021) affiche l'engagement d'un quart des coûts financiers projetés. Si certains domaines sont bien maîtrisés comme l'assainissement par temps sec ou la continuité écologique, d'autres sujets plus complexes nécessitent des mesures supplémentaires. Le Comité de bassin a donné un avis favorable sur ces mesures proposées par le Préfet coordonnateur de bassin. Elles permettront de redynamiser la mise en œuvre des retards identifiés, en concentrant l'action réglementaire et les moyens du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse sur l'atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau sous climat changeant et accompagnant les transitions sociétales et agricoles nécessaires.

Parallèlement, l'élaboration du prochain état des lieux des ressources en eau et des milieux aquatiques (2021-2027) se prépare. Il a débuté, après validation du Comité de bassin, par la consultation du public et des parties prenantes sur les enjeux de l'eau (ou questions importantes). La consultation a été lancée le 2 novembre 2018, pour une durée de 4 à 6 mois (lire par ailleurs).

Mise en œuvre des programmes de mesures (actions) accompagnant le plan de gestion des eaux du bassin Rhin-Meuse pour l'atteinte du bon état des eaux

Bilan à mi-parcours / Les principaux domaines proches de la cible	Assainissement par temps sec	Continuité écologique	Lutte contre les fuites (nappe des Grès du Trias Inférieur)	Lutte contre les pesticides et développement de l'agriculture bio
	36%	50%	90%	33%
Bilan à mi-parcours / Les principaux domaines en retard	Assainissement par temps de pluie	Réduction des rejets de substances dangereuses	Protection des zones humides	Ressources complémentaires ou de substitution (nappe des Grès du Trias Inférieur)
	15%	15%	10%	3%
				Déclinaison des plans d'action sur les aires d'alimentation de captages en eau potable
				15%

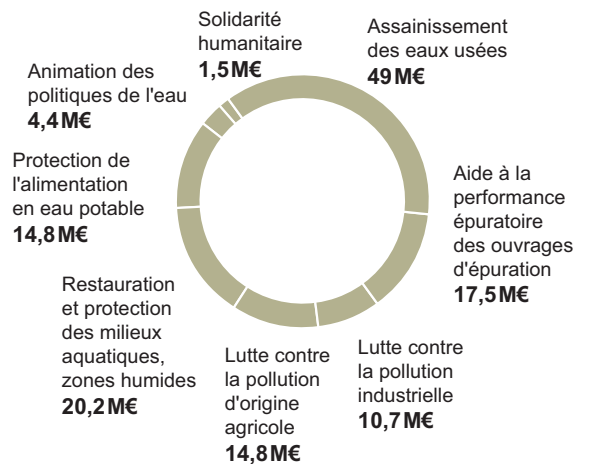
(% des coûts financiers engagés par rapport à ce que prévoyait le programme de mesures ; la cible à mi-parcours étant que 50% des coûts soient engagés)



MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTERVENTION

2018 a constitué la dernière année du 10^{ème} programme (2013-2018) dans un contexte budgétaire singulier. L'ambition de l'agence de l'eau Rhin-Meuse a été double : celle de préserver la dynamique d'investissements des maîtres d'ouvrage grâce à l'effet levier de ses aides, couplée au souhait de ne pas gager l'exécution des premières années du 11^{ème} programme (2019-2024).

133 millions d'euros d'aides ont été attribuées au cours de l'année 2018, ciblées en majorité sur des projets identifiés prioritaires pour l'amélioration de la qualité des eaux. Élaborés en collaboration avec les services de l'État, ces plans d'actions territorialisés **affichent en 2018 un niveau d'engagement de 75%** (actions débutées et/ou terminées), **soit 10 points de plus qu'en 2017**.



AIDES 2018 (EN MILLIONS D'EUROS)

Source : AERM 2018



De 2013 à 2018, plus de 2 500 aides accordées en faveur de l'assainissement des collectivités.

UN PLAN TRIENNAL POUR LES AIDES À L'ASSAINISSEMENT

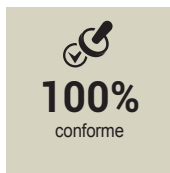
Pour faire face à l'afflux des demandes d'aides reçues en fin de 10^{ème} programme en matière d'assainissement et pour lesquelles l'agence de l'eau ne disposait pas des capacités financières suffisantes, un plan triennal a été adopté. **Il permet de répondre favorablement aux collectivités présentant un projet d'assainissement prioritaire.** Ces demandes d'aides (près de 95 millions d'euros) ont été échelonnées sur 3 ans (de 2018 à 2020) en garantissant aux maîtres d'ouvrage les conditions d'aide de 2018. De 2013 à 2018, ce sont plus de 2 500 aides accordées en faveur de l'épuration des eaux usées domestiques, pour une dotation moyenne annuelle de plus de 50 millions d'euros.

TRAME VERTE ET BLEUE, DYNAMIQUE LANCÉE



Les agences de l'eau Rhin-Meuse, Seine-Normandie, Rhône-Méditerranée Corse, la DREAL et la Région Grand Est se sont à nouveau associées pour faire émerger des projets en faveur de la biodiversité. **Au terme de l'appel à projets, 52 candidatures ont été réceptionnées** dont 41 pour le territoire de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. **Les projets aidés concernent** la réalisation d'études de déclinaison de la Trame verte et bleue locale pour intégration dans les documents d'urbanisme, le développement de haies, de couvert végétal favorable aux pollinisateurs et autres zones tampons végétalisées en sortie de drains sur des espaces agricoles. Les projets concernent également la restauration et la création de mares, la protection et la gestion d'ensembles prairiaux. **L'agence de l'eau Rhin-Meuse aura accordé plus de 2,5 millions d'euros d'aides** au titre des deux appels à projets Trame verte et bleue 2017-2018.

DE 2013 À 2018...



STATIONS D'ÉPURATION
DE PLUS DE 2 000 HAB.



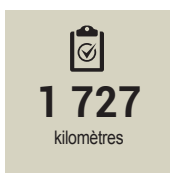
ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF



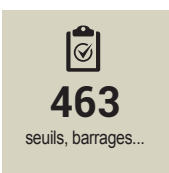
MISE EN ŒUVRE
DE PLANS D' ACTIONS



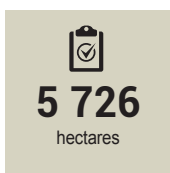
SUBSTANCES TOXIQUES
RÉDUITES OU ÉLIMINÉES



COURS D'EAU
RESTAURÉS



ÉQUIPEMENT
OU EFFACEMENT
D'OUVRAGES



ZONES HUMIDES
RESTAURÉES ET
ENTRETENUES



ZONES HUMIDES
ACQUISES

MICROPOLLUANTS ET INNOVATION

C'est à Strasbourg, avec le concours du Ministère de la transition écologique et solidaire et de l'agence française pour la biodiversité, que l'agence de l'eau Rhin-Meuse et l'Eurométropole ont **donné rendez-vous à quelque 400 participants**, en octobre 2018 pour 2 journées consacrées aux micropolluants. A cette occasion, elles ont présenté aux élus et autres décideurs des solutions concrètes et des retours d'expériences, pédagogiques et opérationnels, pouvant être mis en œuvre au titre de **la lutte contre les micropolluants (métaux lourds, hydrocarbures, phtalates, pesticides...)** dans les eaux urbaines. Ces solutions ont été soutenues dans le cadre d'un appel à projets national initié par le Ministère, l'agence française pour la biodiversité et les agences de l'eau.

La réduction de cette pollution est un enjeu essentiel pour la qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques et pour la santé des personnes.

Dans cette stratégie de lutte contre les micropolluants portée par un plan national, les collectivités ont un rôle important à jouer. Celles de plus de 10 000 habitants doivent aujourd'hui répondre à de nouvelles obligations réglementaires afin d'identifier les sources d'émissions des micropolluants en entrée de station d'épuration et engager si besoin des actions de réduction.



Témoignage d'élus sur les solutions concrètes testées pour lutter contre les micropolluants.

FILIÈRES AGRICOLES POUR LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU

La recherche de filières agricoles économiquement viables et bénéfiques pour les ressources en eau a suscité un grand intérêt de la part des acteurs du Grand Est. 32 dossiers ont été soutenus dans le cadre de l'appel à projets dédié. La majorité des projets retenus, se traduisant par des études de faisabilité technico-économique, vise le maintien des surfaces en herbe et la conversion en agriculture biologique. 19 dossiers ont été déposés par des acteurs du bassin Rhin-Meuse, en majorité des collectivités. Ils représentent un montant total d'aides de plus d'1 million d'euros pour un montant total d'opérations proche de 10,8 millions d'euros.



Le projet porté par le groupement de coopération sanitaire Sud Lorraine va permettre des gains en terme d'économie d'eau de l'ordre de 10 000 m³/an.

EAU DURABLE ET ÉNERGIE, 28 000 M³ D'EAU ÉCONOMISÉS

Mené en collaboration avec l'ADEME et la Région Grand Est, cet appel à projets souhaitait encourager l'émergence d'initiatives exemplaires et reproductibles, conjuguant les enjeux de l'eau et de l'énergie. 6 projets ont été lauréats de cette seconde édition favorisant l'adoption de pratiques moins émissives en gaz à effet de serre et en développant des solutions de récupération d'énergie sur eaux usées, eau potable et eau de process. 8 600 MWh/an d'énergie non renouvelable seront ainsi économisés, substitués et/ou évités. 28 000 m³ d'eau seront économisés et 1 100 tonnes de CO₂/an non émises. Deux acteurs économiques (centre hospitalier et blanchisserie) sont parmi les lauréats.

Madagascar :
création de
blocs sanitaires



CAMBODGE ET LAOS, PARTENARIAT POSITIF

En 2018, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a soutenu 35 dossiers de solidarité pour un montant de 1,58 million d'euros. Concernant les actions de coopération institutionnelle, avec le Laos et le Cambodge, les résultats obtenus sont très encourageants. Au Cambodge, la création d'un syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau du bassin du Stung Sen est à l'étude afin de compléter les instances créées, dont un comité de bassin qui a défini un plan d'actions pour la protection des ressources en eau. Une démarche similaire avec le Laos est envisagée.

SOLIDARITÉ
INTERNATIONALE
DE 2013 À 2018



200

aides accordées

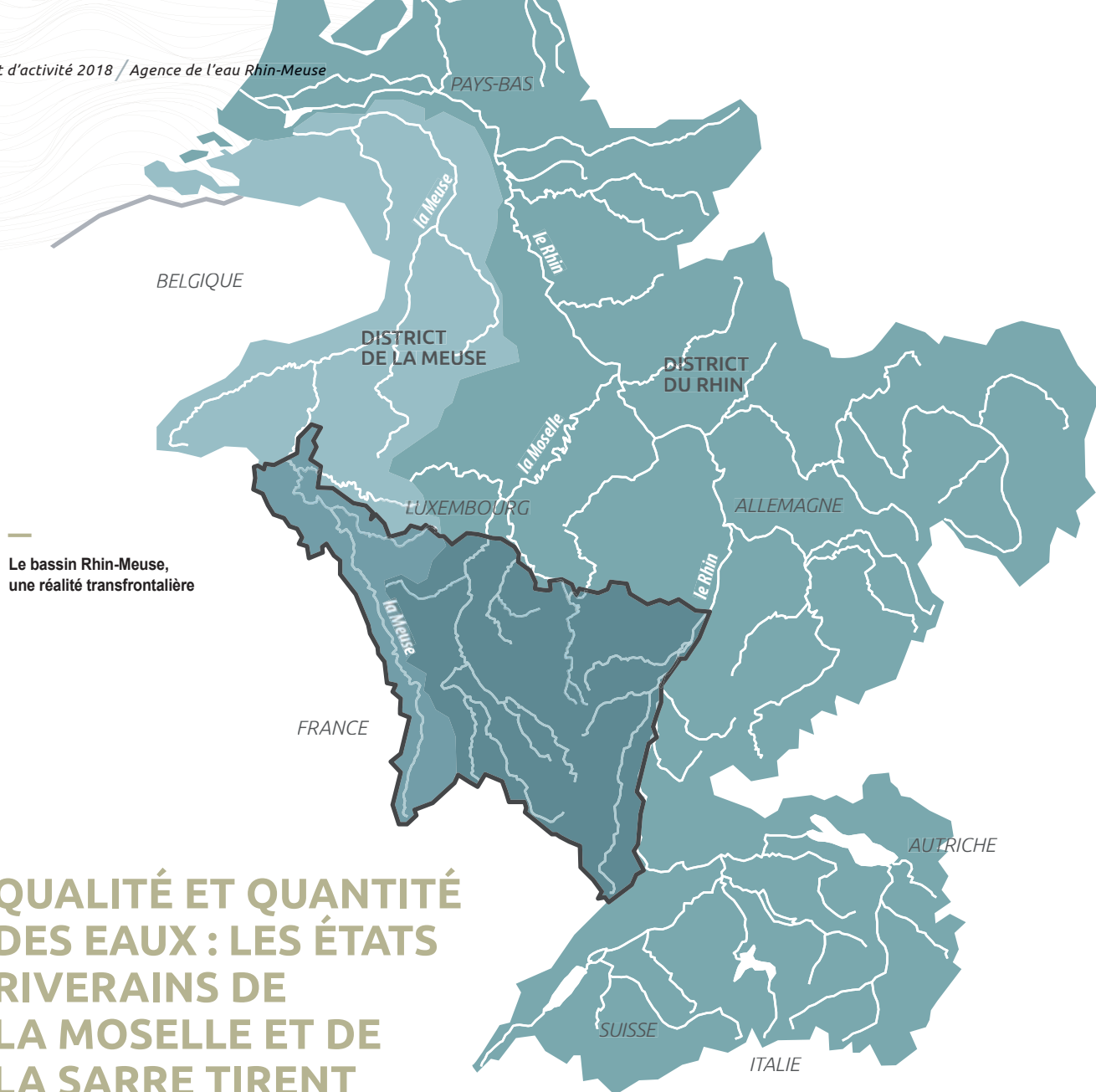


ACTIONS INTERNATIONALES POUR LES FLEUVES RHIN ET MEUSE

RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DURABLE POUR LE RHIN ET LA MEUSE

L'ouverture de la digue du Haringvliet, le 15 novembre 2018, au sud de Rotterdam (Pays-Bas) **va permettre aux saumons de remonter vers le Rhin et la Meuse à partir de la Mer du Nord**. Il a fallu attendre près de 50 ans pour que cette digue, construite en 1971 pour protéger la côte néerlandaise contre les raz-de-marée, laisse enfin la voie libre aux poissons migrateurs. Il s'agit d'un événement majeur pour les commissions internationales pour la protection du Rhin (CIPR) et de la Meuse (CIM) auxquelles l'agence de l'eau Rhin-Meuse participe activement.

Par ailleurs, le 15 octobre 2018, **la passe à poissons de Gerstheim (67)** a été mise en eau. Couplée avec celle de Strasbourg, opérationnelle depuis 2016, elles donneront accès aux frayères (entre autres salmonicoles) de l'hydrosystème Elz-Dreisam (région de Fribourg), une fois que la continuité vers l'amont aura également été rétablie sur les trois seuils fixes de Gerstheim et de Rhinau sur le Vieux Rhin.



QUALITÉ ET QUANTITÉ DES EAUX : LES ÉTATS RIVERAINS DE LA MOSELLE ET DE LA SARRE TIRENT UN BILAN POSITIF

Les 3 et 4 décembre 2018 se tenait la 57^{ème} assemblée plénière des commissions internationales pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS). A cette occasion, elles ont évoqué **l'amélioration de la qualité de la Moselle et de la Sarre** entre 2000 et 2015, résultat du rapport publié à l'été 2018 et pour lequel l'agence de l'eau s'est fortement impliquée. Les CIPMS ont également réexaminé l'évaluation préliminaire des risques d'inondation effectuée pour la première fois fin 2012. Sous la forme de cartes, de tableaux et de résultats d'études, le rapport actualisé, à paraître début 2019, renseignera sur les **zones à risques importants d'inondation, sur les événements de crue du passé survenus sur les principaux cours d'eau trans-frontaliers** retenus comme zones à risques (Moselle, Sarre, Blies, Sûre et Our) et présentera finalement les résultats issus d'études sur les incidences potentielles du changement climatique sur le régime hydrologique des cours d'eau.

UN NOUVEAU PROGRAMME "RHIN 2040" SE DESSINE

La 16^{ème} Conférence ministérielle sur le Rhin est prévue en février 2020 aux Pays-Bas. Les travaux préparatoires débuteront dès 2019 avec à la clé, la proposition et l'adoption d'un nouveau programme de protection du Rhin pour les 20 prochaines années.



METTRE EN ŒUVRE LA SOLIDARITÉ DE BASSIN

LES REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). L'agence de l'eau perçoit directement ou indirectement 7 redevances.



327

déclarations
contrôlées



53

redevables
solicités



21,8%

du montant
des redevances



6,8%

des redevables

CONTRÔLE
DES REDEVANCES 2018

AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS

► La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

Une redevance dite de "prélèvement" est due par les services de production d'eau en fonction de leurs prélèvements dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés dont elle représente 2%. **En 2018, elle s'est élevée à 18,1 millions d'euros pour 326,3 millions de mètres cubes d'eau prélevés.**

En application de la loi "Grenelle" de 2010, les services producteurs d'eau potable ont été amenés à déclarer à l'agence de l'eau l'indice de connaissance patrimoniale de leur réseau. Une valeur insuffisante de cet indice a conduit à un doublement du taux de la redevance pour prélèvement.

De plus, à partir de l'activité 2016, si un rendement insuffisant des réseaux a été constaté, un plan d'action doit être établi dans les 2 ans, faute de quoi le doublement s'appliquera. **En 2018, le doublement a concerné 7% des services producteurs d'eau pour cause de rendements insuffisants.**



Le doublement de la redevance pour rendement insuffisant a concerné 7% des services producteurs d'eau.

► La redevance pour pollution de l'eau et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte

Ces redevances sont perçues auprès des abonnés à partir de la facture d'eau puis reversées à l'agence de l'eau par les services d'eau. Elles sont proportionnelles au volume facturé au cours de l'année.

Elles représentent la majeure partie des recettes perçues par l'agence de l'eau (72,6% en 2018). 1 412 exploitants de services d'eau ou d'assainissement collectent ces redevances dans 3 300 communes. 22 conventions de reversement sont passées avec les plus importants.

Collectivité :
Pollution et modernisation
des réseaux de collecte (MRC)

	MONTANT NET ÉMIS EN 2018 EN MILLIONS D'EUROS	VOLUMES D'EAU FACTURÉS EN MILLIONS DE M ³	TAUX MOYEN FACTURÉ EN EURO/M ³
POLLUTION DOMESTIQUE	71,88	207,3	0,350
MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE	44,31	192,3	0,233
TOTAL	116,2		

Source : AERM 2018

AUPRÈS DES INDUSTRIELS ET ÉTABLISSEMENTS ASSIMILÉS

🔍 La redevance pour pollution de l'eau non domestique

Elle est proportionnelle aux rejets annuels dans le milieu naturel de 11 éléments constitutifs de la pollution industrielle, lorsqu'ils sont supérieurs à un seuil fixé par la loi.

Cette redevance s'ajoute à la redevance due pour modernisation des réseaux de collecte pour les établissements industriels dont les rejets d'eaux usées sont raccordés à un réseau collectif d'assainissement.

En 2018, le montant de ces redevances s'est élevé à 10,9 millions d'euros, dont 8,1 millions d'euros pour la pollution et 2,8 millions pour la modernisation des réseaux.

Depuis 2015, l'agence de l'eau clarifie sa politique des régimes de calcul de la redevance industrielle et notamment le régime du suivi régulier des rejets. Cela s'est traduit en 2018 par la délivrance d'un nouvel agrément de dispositif de suivi régulier des rejets, et par l'initiation de 3 démarches supplémentaires. **18% des établissements industriels du bassin Rhin-Meuse mesurent leurs rejets polluants par le biais du suivi régulier de rejets.** Les données ainsi collectées sont ensuite utilisées pour le calcul de la redevance.

En parallèle, l'agence de l'eau poursuit son travail d'expertise sur l'auto-surveillance des ouvrages d'épuration industrielle (44 diagnostics traités).



—
Suivi régulier des rejets, une pratique qui se développe chez les industriels.

🔍 La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

Les prélèvements industriels sur la ressource en eau donnent lieu à la perception d'une redevance, lorsque ces prélèvements sont supérieurs à un seuil (10 000 m³ ou 7 000 m³ par an en fonction de l'origine de l'eau).

Les volumes prélevés par l'industrie (y compris Voies Navigables de France pour l'alimentation des canaux) **se sont élevés à 3,3 milliards de mètres cubes** (hors hydro-électricité) et ont conduit à un montant global de redevances de 8,88 millions d'euros. Les redevances de prélèvement pour l'usage hydro-électricité, proportionnelles au volume d'eau turbiné et à la hauteur de chute, se sont élevées à 1,63 million d'euros. La baisse des volumes prélevés s'explique par la fermeture d'une tranche de Fessenheim en 2017.

	VOLUMES PRÉLEVÉS EN MILLIONS DE M ³	POURCENTAGE
EAU POTABLE	326,3	9%
USAGE ÉCONOMIQUE	874,1	24%
ALIMENTATION CANAL	795,5	21%
REFROIDISSEMENT	1 609,1	43%
IRRIGATION	95,9	3%
TOTAL	3 700,9	

—
Prélèvements en eau dans le bassin Rhin-Meuse par type d'usage

Source : AERM 2018

AUPRÈS DES DISTRIBUTEURS DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

🔍 La redevance pour pollution diffuse

Redevance dont la perception mutualisée est assurée par l'agence de l'eau Artois-Picardie

La redevance de pollution diffuse facturée par les distributeurs de produits phytosanitaires dans le bassin Rhin-Meuse auprès de leurs utilisateurs s'est élevée à 4,69 millions d'euros, dont 3,17 millions ont été reversés à l'agence de l'eau Rhin-Meuse et 1,52 million d'euros à l'agence française pour la biodiversité pour la mise en œuvre du plan national "Écophyto 2018".

AUPRÈS DES EXPLOITANTS AGRICOLES

73% des déclarations de redevances
sont dématérialisées



Sur le bassin Rhin-Meuse, 93% des points
de prélèvement sont équipés d'instruments
de mesures.

🕒 La redevance pour pollution de l'eau non domestique des élevages

*Redevance dont la perception mutualisée est assurée
par l'agence de l'eau Loire-Bretagne*

L'exploitant agricole ayant une activité d'élevage paie une redevance proportionnelle à l'effectif de son élevage si le nombre d'unités gros bétail ramené à un hectare de surface agricole utile est supérieur à 1,4. Le taux de la redevance est fixé par la loi à 3 euros par unité de gros bétail. Sur le bassin Rhin-Meuse, **210 éleveurs sont concernés pour un montant global de 73 089 euros.**

🕒 La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

Les agriculteurs qui prélèvent de l'eau pour l'irrigation paient une redevance. Son montant s'est élevé à 448 000 euros pour 95,9 millions de mètres cubes prélevés.

L'arrêté du 19 décembre 2011 impose aux préleveurs d'eau d'installer un dispositif de comptage de leurs prélèvements. Sur le bassin Rhin-Meuse, le niveau d'équipements a progressé dans les collectivités mais aussi auprès des agriculteurs.

Les premières majorations de redevances, pour défaut de maintenance des compteurs, ont été adressées au titre de l'année d'activité 2017. Elles ont concerné 48 irrigants.

AUPRÈS DES PÊCHEURS

🕒 La redevance pour protection des milieux aquatiques

*Redevance dont la perception mutualisée est assurée
par l'agence de l'eau Adour-Garonne*

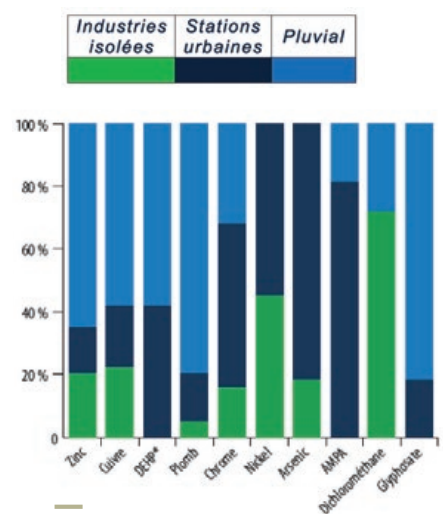
Les fédérations de pêche versent à l'agence de l'eau une redevance pour la protection du milieu aquatique proportionnelle au nombre de cartes de pêche vendues. Cette redevance s'est élevée à 730 500 euros.



CONNAISSANCE

(MILIEUX AQUATIQUES, PRESSIONS)

Des évaluations à l'échelle du bassin Rhin-Meuse ou de sous-bassins (Orne, Chiers, Sundgau) ont démontré que **la qualité du milieu a progressé depuis les années 1990**, en particulier, pour les paramètres liés aux pollutions ponctuelle et classique. Les investissements consentis pour le traitement des pollutions urbaines et industrielles ont porté leurs fruits. Ainsi, **sur un échantillon de 153 stations de surveillance** des eaux superficielles suivies depuis plus de 20 ans, **la pollution des macropolluants a nettement diminué** (-58% côté DBO5, -51% pour les nitrites ; -73% pour l'ammonium et -69% pour le phosphore). Néanmoins, pour converger vers le bon état des ressources en eau, des efforts sont encore nécessaires pour gérer au mieux les déversements par temps de pluie, l'assainissement en zone rurale... En ce qui concerne les toxiques, **plus de la moitié des cours d'eau n'est pas au rendez-vous**. D'origine industrielle, urbaine ou agricole, la lutte contre cette pollution implique des changements sociétaux, des évolutions de systèmes notamment agricoles (passer de la bonne dose au bon moment à la bonne culture au bon endroit, en développant les cultures à bas niveau d'impact pour les ressources en eau) et le déploiement de démarches multi-acteurs. Enfin, **là où des programmes de renaturation ont été menés en cohérence avec l'assainissement**, comme sur le bassin de l'Orne, **les indicateurs biologiques** traduisant l'état de santé de ces milieux, **progressent**. Il convient de soutenir la dynamique actuelle et l'augmentation constante de la part de la renaturation dans des programmes globaux de reconquête des milieux aquatiques (plus de 40% en 2017), pour que ces résultats positifs se généralisent sur l'ensemble du bassin Rhin-Meuse.



Sources des émissions dans le bassin Rhin-Meuse pour les 10 substances les plus émises (hors agriculture)

Source : AERM 2018

IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA QUALITÉ DE L'EAU



Les conditions météorologiques défavorables, ont perturbé la croissance des plantes avec des impacts sur la qualité de l'eau.

Les conditions météorologiques défavorables de ces 3 dernières années (printemps pluvieux en 2016, gels printaniers puis sécheresse en 2017, printemps et automne secs en 2018) ont eu pour **conséquence une recrudescence de pics de nitrates**. Ils ont particulièrement été observés sur les bassins argileux lorrains drainés et de grandes cultures (Rupt-de-Mad, Orne, Loison, Othain, Seille, Nied...). Cela s'explique par le fait que les cultures se développant à minima, les engrais non utilisés pour la croissance des plantes sont lessivés vers les cours d'eau lors des épisodes pluvieux. Ce phénomène est amplifié par la disparition des prairies, transformées pour des raisons économiques en champs de céréales (augmentation de 30% des surfaces de blé tendre en 30 ans en Lorraine), et ne jouant plus leur rôle de filtre naturel. Sur certaines rivières, ces pics apparaissent après plusieurs années de non dépassement des normes.

Autre phénomène observé, le **développement de cyanobactéries**, appelées algues bleues, pouvant générer des toxines et présentant un risque sanitaire. Les cyanobactéries apprécient les temps chauds de fin d'été et les **eaux très calmes**, voire stagnantes. La Moselle sur son cours allemand, luxembourgeois ou français a été particulièrement impactée en 2017 et 2018.

Développement observé de cyanobactéries sur la Moselle dans les trois pays frontaliers (France, Luxembourg, Allemagne) en 2017 et 2018.



NAPPE D'ALSACE : LE CONTRAT DE SOLUTIONS

Dans le cadre du projet ERMES porté par l'APRONA, pour évaluer l'état de la qualité de la nappe d'Alsace, 172 paramètres ont été analysés sur un réseau constitué de plus de 1 500 points de mesures répartis entre Bâle et Mayence. 158 000 données ont été exploitées. **Les résultats d'ensemble** présentés fin 2018 **révèlent la présence d'une grande diversité de molécules** liées aux activités humaines et **aucune amélioration globale de la ressource n'est observée depuis 2009**. Les parties prenantes -Région Grand Est, agence de l'eau Rhin-Meuse, État, chambre d'agriculture Grand Est et autres professionnels agricoles- ont décidé de collaborer afin de mettre en œuvre des actions opérationnelles permettant d'inverser la tendance à la hausse des teneurs en pesticides dans les eaux souterraines.



Côté français, 5 sites (3 sur la Moselle, 1 sur la Meuse et 1 sur la Sarre) ont servi lors des essais "poissons".

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES EAUX, DEUX ESSAIS OPÉRATIONNELS RÉALISÉS

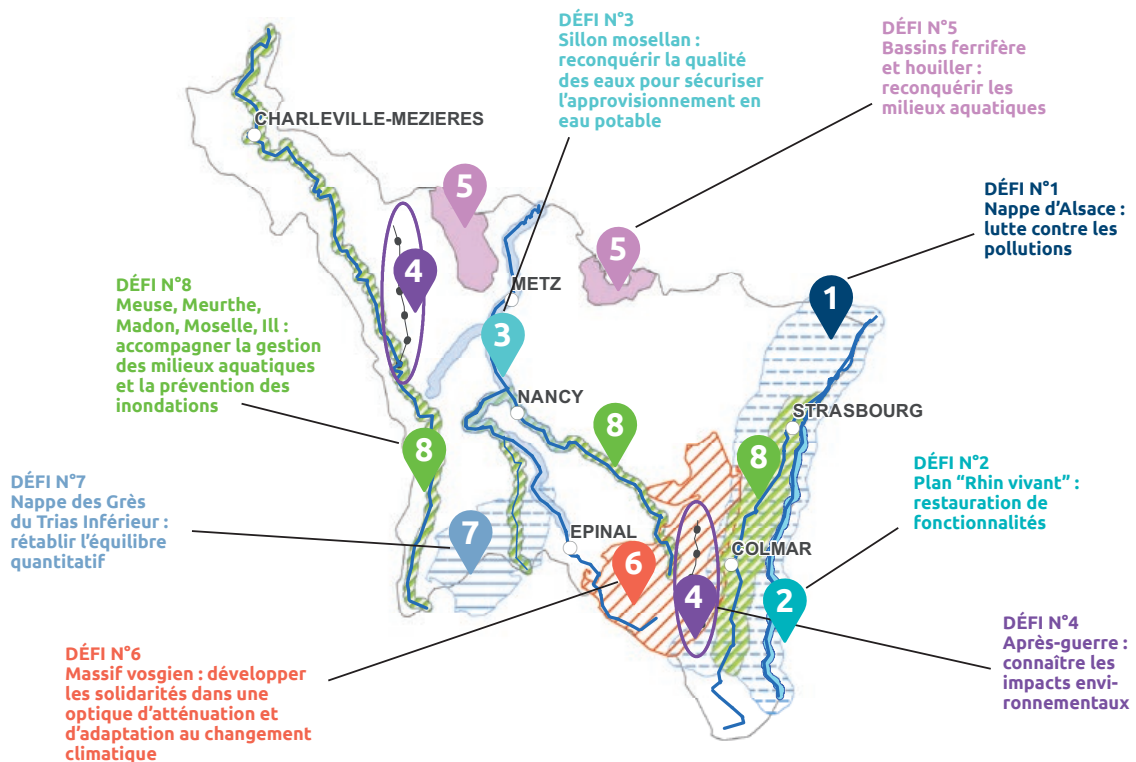
Pour évaluer l'état chimique des eaux superficielles, deux nouveaux essais ont été réalisés. Le premier à partir de petits crustacés (gammare) ; le second, dans un cadre transfrontalier, à partir de poissons. Les résultats obtenus permettront de consolider les prescriptions des prélèvements et analyses des paramètres de qualité associés au biote.

1^{ère} GUERRE MONDIALE : IMPACTS SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

En 2011, **des perchlorates**, issus de la Première guerre mondiale, étaient retrouvés dans l'eau potable dans les Vosges, et **d'autres substances toxiques** (arsenic, métaux, dioxines...) sur des sites de destruction de munitions en Meuse. L'étude publiée en 2018, par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a mis en évidence que les incidences sur la qualité des eaux sont limitées sur les sites investigués. Le BRGM estime qu'entre 10 et 30% des munitions tirées pendant la Première guerre mondiale n'ont pas explosé et persistent dans les sols à des profondeurs de quelques centimètres à plusieurs mètres. Par précaution, des mesures de protection sont en cours (confinement de la Place à gaz de Spincourt, limitation des activités agricoles sur les sites de destruction de munition, mélanges/dilutions pour rester en dessous des seuils "eau potable" dans les Vosges). Les investigations pour approfondir la connaissance se poursuivent.



Place-à-gaz, forêt domaniale de Spincourt, Meuse. Cette clairière, à proximité de Verdun, est identifiée comme ayant servi à la destruction de 200 000 obus chimiques de la Première guerre mondiale.



8 DÉFIS TERRITORIAUX POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

8 défis territoriaux ont été identifiés au titre du 11^{ème} programme de l'agence de l'eau (2019-2024). Ils **correspondent aux enjeux clés pour atteindre les objectifs environnementaux de la directive cadre sur l'eau (DCE)** sous climat changeant. Ils constituent un élément fort de l'articulation entre le 11^{ème} programme, le plan de gestion des eaux (SDAGE) et le plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour les ressources en eau. Ces territoires ont vocation à être des laboratoires pour l'expérimentation de démarches innovantes.

DONNÉES BIODIVERSITÉ, UN RÉSEAU PROMETTEUR



La collecte des données faune et flore s'organise dans le Grand-Est.

Une **gouvernance originale a été mise en place pour piloter la collecte et la valorisation des données sur la biodiversité**. La Région Grand Est, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, l'agence française pour la biodiversité et les agences de l'eau concernées ont en effet mutualisé moyens humains et financiers. Un soutien financier a ainsi été apporté à l'association Odonat qui coordonne désormais près d'une trentaine d'associations naturalistes dans le Grand Est pour la collecte des données sur la faune. Côté flore, ce sont les conservatoires botaniques qui sont chargés de cette mission. L'outil régional de collecte du système d'Information sur la nature et les paysages est opérationnel et **l'observatoire régional de la biodiversité se construit**.



INFORMER ET SENSIBILISER LE PUBLIC ET LES ACTEURS

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a poursuivi sa politique d'information et de sensibilisation à la fois auprès de publics professionnels et du grand public. L'objectif est de mettre en lumière les enjeux à relever en matière de protection des ressources en eau. Pour ce faire, elle a mobilisé les réseaux d'animateurs (milieux naturels, pollution toxique, pollution diffuse agricole, SAGE) lors de journées de partage d'expériences et d'approche transversale des politiques. Pour illustrer les enjeux phare de son futur programme d'intervention et sensibiliser les acteurs concernés, deux événements ont été organisés en 2018. Le premier à l'initiative des comités de bassin et des agences de l'eau a eu pour thème « Eau et changement climatique, 1 journée, des

solutions ». Le second co-organisé avec l'Eurométropole de Strasbourg et l'agence française pour la biodiversité a réuni sur 2 journées, élus et autres décideurs venus découvrir des solutions concrètes de lutte contre les micropolluants dans les eaux urbaines (lire par ailleurs). Enfin, et d'une manière pérenne, l'agence de l'eau a soutenu une pluralité d'actions d'information et de sensibilisation. Ainsi, de 2013 à 2018, 1 200 classes d'eau ont été organisées permettant à quelque 36 000 écoliers de découvrir toute la richesse du patrimoine eau et les services rendus. A ces écoliers s'ajoutent près de 300 000 personnes ayant bénéficié d'une action de sensibilisation et/ou d'information réalisée par des collectivités, des associations...



eau-rhin-meuse.fr

5 500 VISITES / MOIS



Twitter

4 440 ABONNÉS
FIN 2018



Facebook

1 500 ABONNÉS
FIN 2018



Léa et Max invitent chaque mois à découvrir une nouvelle thématique liée à l'eau. "La ville éponge" est au cœur de l'intrigue de l'épisode du mois de février 2019.

L'EAU A QUELQUE CHOSE À VOUS DIRE...

Les 6 agences de l'eau et le Ministère de la transition écologique et solidaire se mobilisent au travers d'une campagne nationale déployée sur 2 ans, "En immersion". Il s'agit à la fois de communiquer sur les actions menées, et de mettre en lumière les résultats obtenus et constatés sur la qualité de l'eau et des milieux naturels. Cette campagne digitale lancée en décembre 2018 décline chaque mois un thème nouveau illustré et étayé par un contenu éditorial riche dont une vidéo. Les premiers épisodes ont abordé les thèmes de la pollution physico-chimique, le changement climatique, la gestion alternative des eaux pluviales et la solidarité humanitaire.

PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES : QU'EN PENSENT LES FRANÇAIS ?

47% des Français considèrent le changement climatique comme le sujet environnemental qui les préoccupe le plus (en progression de 9 points par rapport à 2011), ce qui en fait le plus important devant la biodiversité (45% de citations) et la qualité de l'eau potable (42%). **C'est ce que révèle l'édition 2018 du baromètre initié en 2011 par les agences de l'eau, le ministère et l'agence française pour la biodiversité.** Les résultats complets, consultables sur le site www.lesagencesdeleau.fr, ont été valorisés au niveau national et par l'assemblée des communautés de France (AdCF) partenaire de cette édition.



LE PUBLIC CONSULTÉ SUR L'AVENIR DE L'EAU

Du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019, les habitants du bassin Rhin-Meuse sont invités à donner leur avis sur les enjeux et les défis à relever liés à l'eau et à la gestion des risques d'inondation. Cette consultation a été menée en coordination avec la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est et concertée au niveau national. Les résultats serviront à amender ou compléter les documents des questions importantes sur lesquels le Comité de bassin Rhin-Meuse et l'État se baseront pour élaborer les prochains plans de gestion des eaux et de gestion des risques d'inondation.



PILOTAGE ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

Afin de répondre aux exigences nationales de rigueur budgétaire et de plafonnement des emplois autorisés aux agences de l'eau (réduction des effectifs de 11,5% de 2013 à 2018), la Direction générale de l'agence de l'eau a initié un projet participatif de réorganisation. Avec l'aide d'un cabinet de conseil, une cinquantaine d'agents répartis en quatre ateliers thématiques (fonctions support, fonctions opérationnelles, connaissance, méthodes et outils) ont identifié les missions susceptibles d'évolutions ou d'arrêt afin de libérer des ressources humaines. **Cette démarche s'inscrit dans un processus à moyen terme d'adaptation** de l'établissement visant à atteindre les cibles d'effectifs arrêtées par la tutelle à échéance 2022, tout en satisfaisant des missions qui s'étoffent.

Ces réflexions ont été présentées au comité technique fin 2018 et se poursuivront en 2019 par un travail de préfigurations.



ACCUEIL DES ÉQUIPES DE L'AFB ET DE L'ONCFS SUR LE SITE DE ROZÉRIEULLES

Il a eu lieu à l'automne 2018 au cours d'une journée réunissant les personnels des 3 établissements. Cette intégration a permis de découvrir plus en détail les métiers et missions de chacun.



169,7

équivalent temps plein
au 31/12/2018



14

recrutements
(1 CDI ; 13 CDD)



48ANS

âge moyen

PLAN DE MUTUALISATION, FORTE IMPLICATION

RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL (RGPD)

Suivant la réglementation qui s'applique depuis le 25 mai 2018 à tous les établissements du secteur public et privé, l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est mise en conformité au RGPD. Elle a ainsi identifié, organisé et sécurisé le traitement des données à caractère personnel qu'elle gère.



Un plan d'action de mutualisation inter-agences de l'eau a été défini en 2018 pour les années 2019-2022 avec pour objectif la recherche d'efficacité dans un contexte de réduction des effectifs. Le directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, porteur et coordinateur de cette démarche, avec l'appui d'une directrice de projet veille à l'avancement des 35 projets identifiés. Un des projets phare vise la création d'une direction unique des systèmes d'information. L'agence de l'eau Rhin-Meuse pilote directement deux thématiques, la communication nationale et l'expertise.

FORMATION ET ACTIONS DE SENSIBILISATION

En 2018, 620 jours de formation ont été réalisés, soit une moyenne de 3,56 jours par agents.

La mise en œuvre du décret de 2017 fixant la fin du régime dérogatoire des agences de l'eau au 31 mars 2018 a incité **16 agents à présenter les concours de la fonction publique**, en ayant bénéficié préalablement d'une formation à la préparation des concours, soit l'équivalent de 87 jours.

Dans le contexte des réformes territoriales actuelles, une conférence sur l'organisation administrative française a permis à 70 agents de mieux appréhender les enjeux de ces évolutions.

Dans un but de **partage de connaissances et de sensibilisation**, plusieurs journées à destination des équipes et des partenaires extérieurs ont été organisées sur des thématiques telles que les pollutions toxiques dispersées, l'approche territoriale, la gestion des eaux pluviales, la gestion des espèces exotiques envahissantes.

Point fort de l'année, l'ensemble du personnel a participé le 11 décembre 2018 à une journée interactive de présentation du nouveau programme d'intervention de l'établissement, sous forme d'un parcours jalonné d'ateliers animés par des agents.



Installation de mangeoires pour favoriser la biodiversité.

DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE

Pour la dernière année de mise en œuvre du Plan Administration Exemplaire (2013-2018), l'agence de l'eau Rhin-Meuse a **finalisé la rénovation et le réaménagement de ses bâtiments**, dont un des premiers objectifs était l'amélioration des performances énergétiques. Par ailleurs, l'agence de l'eau a poursuivi l'aménagement du site de manière éco-responsable en expérimentant des jardins partagés en permaculture, en installant un bac à compost et en créant différents espaces favorables au développement de la biodiversité, notamment avec la pose de mangeoires. En corollaire, des actions de sensibilisation du personnel afin de conforter la mobilisation ont été reconduites : semaine du développement durable, sensibilisation au tri...

En 2018, les émissions de CO2 liées aux déplacements professionnels poursuivent leur diminution (-33% en 1 an). Cela s'explique par la baisse importante des déplacements en véhicules de service (-109 000 km) alors que les déplacements en train sont stables sur 3 ans.



BILAN FINANCIER

RÉALISATION DU BUDGET 2018

(en millions d'euros)

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)		CRÉDIT DE PAIEMENT (CP)		RECETTES		
	Exécution 2018	Taux d'exécution	Exécution 2018	Taux d'exécution	Exécution 2018	Taux d'exécution	
Personnel	13,35	96,95%	13,22	96,01%	Redevances	165,14	102,99%
Fonctionnement	3,71	99,46%	3,24	86,24%	Autres recettes	0,74	74%
Investissement	1,13	96,58%	3,65	85,48%			
Intervention	154,81	99,71%	136,76	96,09%			
TOTAL	173,93	99,47%	160,37	95,58%		165,88	102,81%

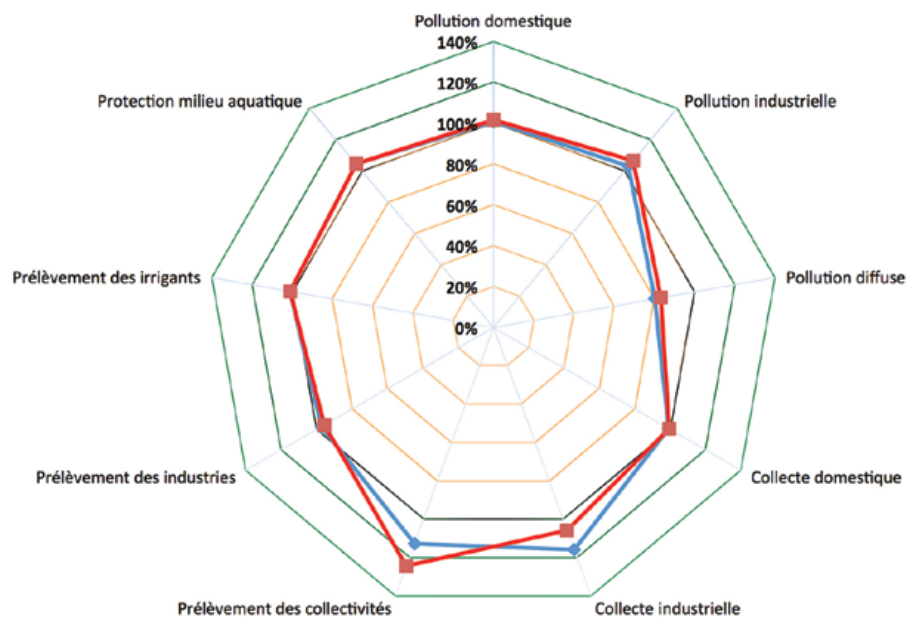
(source : AERM 2018)

La trésorerie au 31 décembre 2018 a atteint le montant de 10,3 millions d'euros.
Pour rappel, au 1^{er} janvier 2018, elle s'élevait à 13,1 millions d'euros, soit un niveau sensiblement inférieur.

ÉMISSIONS ET ENCAISSEMENTS
PAR TYPE DE REDEVANCES

— Réalisations émissions
— Réalisations encaissements

(source : AERM 2018)



RESSOURCES 2018

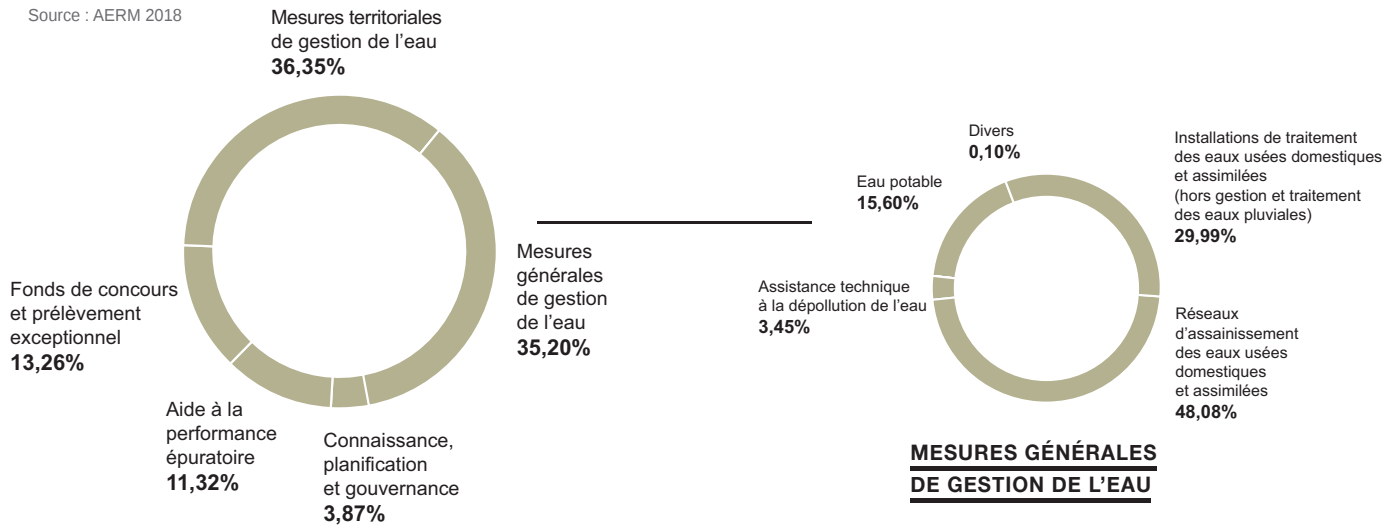
(en millions d'euros)

Redevances de pollution	Montants	Exécution 2018
Domestique	71,74	102%
Industrielle	8,30	106%
Pollution diffuse	3,24	83%
Total redevances de pollution	83,23	100%
Redevances de collecte	Montants	Exécution 2018
Collecte domestique	44,11	100%
Collecte industrielle	2,96	106%
Total redevances de collecte	47,07	100%
Redevances de prélèvement	Montants	Exécution 2018
Prélèvement des collectivités	21,08	124%
Prélèvement des industries	12,29	96%
Prélèvement des irrigants	0,46	101%
Total redevances de prélèvement	33,84	112%
Redevances protection du milieu aquatique, stockage et obstacle	Montants	Exécution 2018
Protection du milieu aquatique	0,73	104%
Stockage et obstacle	0	0%
Total redevances protection du milieu aquatique, stockage et obstacle	0,73	104%
TOTAL	Montants	Exécution 2018
TOTAL	164,94	103%

La présentation du budget adopte désormais les préconisations du décret n°2012-1246 qui réforme la gestion budgétaire et comptable des organismes publics. Il prévoit une comptabilité d'engagements et une comptabilité en décaissement et encaissement.

RÉPARTITION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT POUR 2018

Source : AERM 2018



EXÉCUTION DU 10^{ème} PROGRAMME EN 2018

Au total ce sont 1803 opérations nouvelles qui ont été engagées au cours de l'exercice 2018, montant en légère baisse par rapport à l'exercice 2017. Ceci est la traduction des mesures conservatoires mises en place qui ont notamment supprimé 10M€ d'autorisations d'engagement de l'enveloppe Intervention.

MESURES TERRITORIALES DE GESTION DE L'EAU

MESURES GÉNÉRALES DE GESTION DE L'EAU

CONNAISSANCE, PLANIFICATION ET GOUVERNANCE (HORS FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL)

	indicateur national
	indicateur de contexte
	indicateur propre au bassin
	indicateur non utilisé à Rhin-Meuse

		0	0	0	0	2	0
P-3.1A	Eaux résiduaires urbaines (ERU) (nombre de stations d'épuration)						
P-3.1B	Solidarité urbain-rural (SUR) (en M€/an)	10,21	14,64	14,68	16,06	14,57	18,21
P-3.1C	Assainissement non collectif (ANC) (nombre d'installations réhabilitées)	348	487	887	1516	1234	2318
P-3.2	Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine industrielle et réduire ces pollutions						
	Demande chimique en oxygène (ratio N-1/N-2)	0,974	0,867	0,97	0,95	0,99	1,04
P-3.3	Réduire et éliminer les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses vers l'eau et les milieux aquatiques						
	Toxiques (substances dangereuses prioritaires) (en kg)	160	1710	333	183,3	490	316,75
	Évolution des ventes de produits phytosanitaires						indicateur de contexte
P-4	Protéger les eaux côtières et les milieux littoraux						
	Contrat littoral						
	Port						
	Vulnérabilité						
P-5	Promouvoir une gestion quantitative durable de la ressource en eau						
	Prélèvements						indicateur de contexte
	Nombre d'organismes uniques ayant bénéficié d'une aide de l'agence de l'eau						
REDEVANCES							
R-1	Assurer les recettes de redevances dans le respect des prévisions annuelles de recettes de chaque agence de l'eau et des plafonds annuels fixés dans la Loi de finances						
	Taux de réalisation des recettes de redevances	101%	99%	100%	100,04%	96%	101%
	Recettes de redevances sous plafond (en M€)	168,18	163,06	168,18	160,12	153,17	164,95%
R-2	Assurer la perception des redevances dans le respect des textes et du principe d'égalité de traitement des redevables						
	Taux de redevances contrôlées	13%	24%	24%	20%	20%	21,8%
	Taux de redevables contrôlés	7,7%	10,40%	7,35%	7%	7,1%	6,8%
	Somme des redressements effectués dans l'année						
PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT ET FONCTIONS TRANSVERSES							
F-1	Appliquer une politique des ressources humaines responsable et adaptée aux besoins des agences de l'eau						
	Prise en compte des risques psychosociaux	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Taux de mobilité interne	6%	2%	19%	2%	5%	2%
F-2	Garantir par des dispositifs de contrôle interne un mécanisme porteur d'efficacité de l'action publique						
	Consolider une démarche qualité structurante	suivi	suivi	certification	suivi	abandon	abandon
	Renouvellement de la certification qualité						
	Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et financier opérationnel et efficace	mis en place	rapport	rapport	rapport	rapport	rapport
	Contrôle interne comptable et financier						
F-3	Piloter, anticiper et assurer un équilibre entre les recettes et les dépenses tout au long du programme						
	Niveau du fonds de roulement en mois de dépenses décaissables	2,6	1,97	3,15	3,26	2,23	2,44
F-4	Renforcer l'efficacité de l'action publique par une meilleure productivité et une plus grande maîtrise des dépenses publiques						
	Évolution du niveau des dépenses de fonctionnement (N/N-1)	-7%	-4%	-5%	-10%	-15%	-2%
	Effectif de l'agence de l'eau en EPTT au 31/12 [] : Sous réserve des notifications de plafonds d'emplois	195,07	189,46	190,16	186,11	181,05	173,78
F-5	Poursuivre une démarche d'exemplarité et d'éco-responsabilité de l'agence de l'eau						
	Contribuer à la modernisation des pratiques de l'État via la dématérialisation	38,1%	40,68%	41,22%	55%	65%	73%
	Téléclaration des redevances						
F-5.2	Assurer un fonctionnement éco-responsable de l'agence de l'eau						
	CO ₂ bâtiment (émissions en t)	285	231	234	232	222,6	136,70
	CO ₂ déplacements professionnels (émissions en t)	120	97	92	100	76,4	51,1

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr    

